

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 janvier 2026

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 203

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Perrine Goulet

à l'amendement n° 171 (Rect) du Gouvernement

---

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 30, substituer au mot :

« présidée »

le mot :

« coprésidée ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 30 par les mots :

« ainsi qu'un représentant de France Travail dans le département ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement prévoit une coprésidence au sein des commissions TZCLD dans les territoires pour lesquels un projet de candidature a été proposé. Ces commissions, pour respecter un équilibre État-département inhérent à cette proposition de loi, se doivent d'être co-présidées dans un esprit de partage de visions État-département essentiel à la réussite de l'entrée de ce dispositif dans le droit commun. Elle permet également de respecter le parallélisme des formes en la matière introduit par la loi Plein emploi de 2023.